

EXANE FUNDS 2
Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg n° B 114 732
Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2018

EXANE FUNDS 2

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND*

* Le compartiment a été fusionné le 8 juin 2018 (voir Note 1).

Aucune souscription ne peut être acceptée sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus et KIID en vigueur qui sera accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

Table des matières

Organisation de la SICAV	2
Rapport du Conseil d'Administration	3
Rapport d'Audit	6
Statistiques	9
Etat combiné des actifs nets au 31 décembre 2018	11
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice/la période clôturant le 31 décembre 2018	11
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018	12
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018	12
Etat des Variations du nombre d'actions	12
Portefeuille-titres au 31 décembre 2018	13
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018	14
Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres	16
Les dix principales positions	16
EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018	17
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018	17
Etat des Variations du nombre d'actions	17
Portefeuille-titres au 31 décembre 2018	18
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018	18
Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres	19
Les dix principales positions	19
EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND	
Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018	20
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018	20
Etat des Variations du nombre d'actions	20
Portefeuille-titres au 31 décembre 2018	21
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018	21
Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres	23
Les dix principales positions	23
EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND*	
Etat des Actifs Nets au 8 juin 2018	24
Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période se terminant le 8 juin 2018	24
Etat des Variations du nombre d'actions	24
Notes aux Etats Financiers	25
Informations additionnelles (non auditées)	34

* Le compartiment a été fusionné le 8 juin 2018 (voir Note 1).

Organisation de la SICAV

Siège social

60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Conseil d'Administration

Président

M. Jihad TALEB, Almages Wealth Management S.A.

Administrateurs

M. Fabrice BAGES, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management
M. Pierre SEQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
M. Nicolaus BOCKLANDT, Administrateur indépendant, Directeur certifié

Jusqu'au 30 novembre 2018

Société de Gestion

Exane Asset Management Luxembourg
12-16, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Président du Conseil d'Administration

Exane Asset Management
Représentée par Mr. Pierre SEQUIER, Directeur Général

Administrateurs

M. Nicolas CHANUT, Président du Conseil d'Administration, Exane Asset Management
M. Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Dirigeants de la Société de Gestion

M. Fabrice BAGÈS, Directeur administratif et financier, Exane Asset Management
M. Eric CHINCHON, Indépendant, ME Business solutions

Depuis le 1er décembre 2018

Société de Gestion

Exane Asset Management
6, rue Ménars
F-75002 Paris

Président du Conseil d'Administration

M. Nicolas CHANUT, Président du Conseil d'Administration, Exane Asset Management

Administrateurs

M. Pierre SEQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
M. Benoît CATHERINE, Directeur Général Délégué, Exane SA

M. Daniel IVANIER, Exane SA

Dirigeants de la Société de Gestion

M. Pierre SEQUIER, Directeur Général, Exane Asset Management
M. Charles-Henri NÈME, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management
M. Eric LAURI, Directeur Général Délégué, Exane Asset Management

Gestionnaire Financier

Exane Asset Management
6, rue Ménars
F-75002 Paris

Banque Dépositaire, Agent Payeur, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Agent Administratif

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Auditeur

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2 rue Gerhard Mercator, B.P.1443
L-1014 Luxembourg

Conseiller Juridique

Arendt & Medernach
41 A, avenue J.F. Kennedy
L-2082 Luxembourg

Rapport du Conseil d'Administration

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

Les inquiétudes nées en 2017 autour de l'accroissement des tensions géopolitiques et des incertitudes sur l'économie chinoise, moteur du commerce mondial, ont perduré en 2018, accentuant le risque d'une récession. Ainsi, malgré une croissance mondiale forte et un bon début en hausse, 2018 constitue la pire année depuis 2008 en termes de performance sur de nombreuses classes d'actifs. Les marchés actions ont ainsi subi un brusque retournement de tendance durant les derniers mois de 2018, impactant l'ensemble des principales Bourses mondiales. En Europe, le CAC 40 a perdu près de 12%, le FTSE termine l'année en recul de 12.5%. Le Dax allemand et le Stoxx 600 enregistrent quant à eux un repli respectif de 18% et de 13.2%. L'Asie a subi également une forte baisse, avec la Bourse de Shanghai en chute de 24.6% et un indice Nikkei à Tokyo qui perd 12.1%. A Wall Street, les trois indices américains n'ont pas échappé à la tendance baissière, certes moins ample comparativement aux marchés européens et émergents, mais enregistrant leurs plus fortes pertes annuelles depuis 10 ans. Le Dow Jones affiche ainsi une baisse de 6.2%, le S&P 500 de 12%. Le Nasdaq enregistre quant à lui un repli de 4.1%.

II. POLITIQUE DE GESTION DE LA SICAV

EXANE FUNDS 2 est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) ayant désigné une société de gestion. La Société a été constituée initialement sous la forme d'une SICAV autogérée à Luxembourg le 2 mars 2006 pour une durée illimitée conformément à la Partie II de la Loi de 2010. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2011, la Société a été convertie en SICAV autogérée régie par les dispositions de la Partie I de la Loi de 2010 ainsi que par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au 31 décembre 2018, la SICAV est composée de 3 compartiments:

- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

L'année 2018 est décevante pour Select. Nous sous-performons par rapport à l'indice de référence au cours du mois de décembre. Notre taux de succès sectoriel ressort à 53% avec un ratio gain/perte désavantageux (+22/-40).

Nous avons généré de l'alpha dans les secteurs suivants:

- Dans la consommation, nous avons généré de l'alpha à travers nos positions en Nestlé, Adidas, LVMH et Ricard principalement.
- Dans le secteur de la technologie, la position de long terme en ASML et le trading sur Nokia nous permettent de réaliser une bonne année.
- Dans l'automobile, c'est notre conviction sur le titre Peugeot qui nous permet de réaliser une année positive.
- Enfin, au sein des services aux collectivités, notre position en Enel et le coup de trading sur Centrica au plus bas de l'année nous ont permis de réaliser de l'alpha.

Nous avons cédé de l'alpha dans les secteurs suivants:

- Nous réalisons une mauvaise année au sein des biens d'équipement à cause de notre position en Nexans pour les deux tiers de la perte. Nous avons subi sur l'année à la fois le départ du CEO, deux warnings et des retards de commandes.
- C'est au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières que nous perdons le plus sur l'année. Les acquisitions et la sensibilité à la Russie ont coûté au titre OMV qui a perdu plus de 25%. Nous avons investi CGG juste avant l'effondrement de 50% en fin d'année. Enfin, nous avons cru que la volonté de séparer les activités production d'acier et division industrielle de Thyssen serait un catalyseur positif pour le cours de bourse, ce qui n'a pas été le cas.
- Au sein du secteur de l'assurance, nous n'avons jamais récupéré la perte subie lors de l'annonce de l'acquisition inattendue de XL Group par AXA, et notre position en Prudential nous a coûté malgré sa valorisation attractive et sa croissance en Asie, le marché se focalisant plus sur la partie asset management du groupe et son exposition hors d'Asie.

Mise à jour de notre modèle :

En fin d'année dernière, nous avons fait le constat que le couple rendement-risque des valeurs midcaps mettait notre modèle en difficulté lorsque nous faisons des erreurs de sélection, les pertes subies étant particulièrement lourdes pour ce segment de la cote. Nous avons mis en place une règle simple consistant à ne pas dépasser 1% du fonds sur les valeurs en-dessous de 10 milliards de capitalisation boursière. Cette mise à jour a été particulièrement efficace en 2018. En effet, parmi les plus mauvaises performances en portefeuille, nous avons eu Nexans, CGG, Altran, et Eurofins, soit quatre midcaps. La mise en place de cette règle nous a permis d'économiser plus de 100 bps en 2018.

En fin d'année, nous nous sommes munis d'un outil de recherche permettant d'évaluer les sociétés sur des critères non-financiers (Sustainalytics). Nous avons intégré de façon systématique à notre processus d'investissement le screening de ces paramètres. D'autre part, au niveau du fonds, nous nous fixons pour objectif d'avoir une meilleure note « ESG Risk Rating » que le benchmark.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND

En 2018, le fonds réalise une année médiocre. Certains facteurs exogènes peuvent en expliquer une partie : d'une part, les incertitudes autour du Brexit et la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ont compliqué la lecture « bottom-up » des sociétés et, d'autre part, l'évolution de la structure du marché avec plus d'acteurs quantitatifs rend l'activité de trading sur base fondamentale moins rentable. Nous constatons également une asymétrie désavantageuse sur les plus grosses pertes subies par rapport aux plus gros gains enregistrés. Nous avons trop laissé filer nos pertes et pris trop vite nos gains sur cette année – nous devons corriger ce biais. Enfin, nos couvertures ont trop souvent été exposées à la zone nordique moins cyclique, plus défensive, mais plus chère.

Sur l'année, nous avons généré de l'alpha dans les secteurs suivants :

Le secteur de la banque contribue positivement notamment grâce aux positions longues en début d'année sur les banques nordiques comme SEB Bank et DNB, mais aussi grâce à des couvertures rémunératrices sur certaines banques italiennes et espagnoles notamment dans le courant de l'été.

Au sein du secteur des ressources de base, nous générons de l'alpha sur les positions de couverture en Aurubis, Imerys, Salzgitter et sur la position longue en Elkem que nous avons mise en place en début d'année et que nous avons réduite au plus haut.

Nous générons de l'alpha dans le secteur des services aux collectivités grâce à nos positions longues en Eon et Enel, deux valeurs de fond de portefeuille, Eon pour jouer les synergies avec Innogy et Enel étant la valeur offrant le meilleur mix value et croissance à la fois. Nous avons également généré de l'alpha en trading sur Centrica.

Sur l'année, nous avons cédé de l'alpha dans les secteurs suivants :

Le secteur de la technologie est le pire contributeur sur l'année avec comme principaux détracteurs, Atos et STMicroelectronics en long et Dassault Systèmes en couverture. Atos n'a pas été récompensée de sa politique d'acquisition et a publié des chiffres relativement décevants sur l'année ; STM a subi de plein fouet le retournement du sentiment sur le marché des semi-conducteurs et Dassault a énormément « raté » jusqu'à la fin de l'été.

Le stock picking au sein du secteur des télécoms a continué d'être coûteux en 2018 avec notre exposition historique longue en valeur zone euro comme Vodafone face à des valeurs nordiques Telenor, Elisa et Telia, la surperformance de ces dernières étant de l'ordre de 40% sur l'année par rapport à Vodafone.

Enfin, le secteur de la santé a coûté également, notamment à cause de la débâcle sur Fresenius tout au long de l'année autour du deal avorté sur Akorn et de son warning début décembre, de la perte sur la valeur DBV en raison de son incapacité à pénétrer comme prévu le marché de l'allergie aux arachides et enfin, de la position de couverture en GN Store qui a poursuivi son ascension malgré des nouveaux concurrents dans le métier.

Conclusion 2018, perspectives 2019 :

Au cours d'une année très compliquée sur les marchés et pour la gestion active, le fonds affiche une performance décevante. Ces années font partie des cycles de marché ; la création d'alpha y est plus difficile et la robustesse des modèles de construction de portefeuille y est mise à l'épreuve. Fidèles à notre philosophie et à notre organisation, nous abordons 2019 avec un modèle renforcé, en ayant à nouveau gommé certains biais, afin de restituer aux investisseurs l'alpha créé secteur par secteur.

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

Sur l'année, EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND est en baisse de 3,96% pour la classe A. Une année marquée par un mois de décembre très compliqué (-6,71%) pour la classe A alors que le fonds avait bien traversé l'année. La performance est contrastée dans le stock picking avec à la fois des dossiers qui ont très bien performé comme les longs Innate Pharma et Avexis mais aussi des titres en baisse significative comme DBV ou Fresenius SE et Medical Care. Innate Pharma a bénéficié d'un accord stratégique avec AstraZeneca qui vient valider sa plateforme d'immunothérapie tandis qu'Avexis a été racheté par Novartis pour près de 8 milliards de dollars. En ce qui concerne les titres qui ont pesé sur la performance du fonds : 1/DBV a connu, de manière inattendue, un retard réglementaire aux Etats-Unis pour l'enregistrement de son patch contre les allergies à l'arachide. Nous restons convaincus du potentiel thérapeutique du produit ainsi que du fort besoin médical. Par ailleurs, les premiers contacts avec le management de la société nous semblent indiquer un retard de quelques mois. Nous avons donc décidé de conserver notre position (3% du fonds) tout en restant extrêmement attentifs aux développements des prochaines semaines/mois. 2/Fresenius SE/Medical Care : les deux sociétés ont publié de manière anticipée des guidances 2019 en-dessous des attentes du consensus (environ 6% sur les EPS pour Fresenius SE et 3% pour Medical Care). Par ailleurs, Fresenius SE a également indiqué que sa guidance 2020 ne serait pas atteinte. Ces annonces ont entraîné une baisse de 18% pour Fresenius SE (plus forte baisse en 17 ans) et de 12% pour Medical Care. Sur l'ensemble de l'année, les deux titres sont en baisse de plus de 35%. 2019 sera une année d'investissements en Chine, dans la dialyse à domicile pour Medical Care, dans les hôpitaux en Allemagne chez Helios et dans plusieurs usines de production chez Kabi pour accroître les capacités. En se projetant sur l'année qui vient mais plus largement dans les cinq prochaines années, nous considérons que les valorisations actuelles sur les deux titres sont des points d'entrées très attractifs.

A fin décembre, le portefeuille avait une exposition nette de 30% et l'exposition brute s'établissait à 138%. Nous débutons 2019 avec une construction de portefeuille inchangée, à savoir une gestion de convictions et une concentration forte qui permet de conserver un potentiel de rebond pour le moyen terme. Nous devrions assister à un regain d'activité M&A dans le secteur de la santé comme l'ont montré les premières opérations de l'année avec Bristol-Celgene pour 74 milliards de dollars ou Lilly-Loxo pour 8 milliards de dollars. Nous continuons d'investir dans des sociétés avec un réel pouvoir d'innovation et préférons rester à l'écart de secteurs soumis à la disruption.

Rapport du Conseil d'Administration (suite)**INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL DES COMPARTIMENTS**

COMPARTIMENTS	INFORMATION SUR LA METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	Méthode de l'approche par les engagements
EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND	Méthode de l'approche par les engagements
EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND	Méthode de l'approche par les engagements

INFORMATION SUR LE BREXIT

La Société de gestion a suivi de près l'environnement politique concernant le Brexit, afin d'anticiper et de mettre en œuvre correctement les mesures nécessaires à prendre pour protéger les actionnaires des conséquences de cet événement, y compris dans un scénario "non" Brexit.

Le Conseil d'Administration

Luxembourg, le 26 mars 2019

Remarque : les informations présentées dans ce rapport se fondent sur des données historiques et ne constituent pas une indication des résultats à venir.



Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
EXANE FUNDS 2

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de EXANE FUNDS 2 et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2018, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2018;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2018;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date; et
- les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport d'audit sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le rapport annuel en langue française a été préparé à partir de la version anglaise. En cas de différence d'interprétation entre la version française et la version anglaise, cette dernière prévaut.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 4 avril 2019

Christelle Crépin

EXANE FUNDS 2

Statistiques

		31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE				
Actifs nets	EUR	790,897,468.51	880,097,086.44	470,342,101.09
Valeur nette d'inventaire par action				
Class A	EUR	17,883.60	20,187.05	18,460.29
Class B	EUR	148.39	169.09	156.35
Class C	EUR	178.33	200.17	182.54
Class D	EUR	8,709.01	9,910.13	-
Class F	EUR	15,582.41	17,517.14	15,934.99
Class S	EUR	10,342.32	11,668.43	10,694.75
Nombre d'actions				
Class A		9,232.34	11,448.45	11,184.23
Class B		231,293.86	112,783.82	46,951.80
Class C		1,293.00	783.00	748.00
Class D		1,140.30	20.00	-
Class F		6,443.00	6,443.00	6,443.00
Class S		46,499.17	44,281.76	14,374.48
EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND				
Actifs nets	EUR	133,868,482.48	221,879,758.06	300,870,241.87
Valeur nette d'inventaire par action				
Class A	EUR	11,082.65	11,386.84	11,433.49
Class A-USD	USD	11,090.21	11,104.07	10,927.87
Class B	EUR	105.76	109.34	110.45
Nombre d'actions				
Class A		7,347.12	9,770.78	9,943.86
Class A-USD		689.96	1,551.15	1,703.32
Class B		432,562.82	880,574.22	1,534,892.79
EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND				
Actifs nets	EUR	26,853,786.00	10,274,161.64	-
Valeur nette d'inventaire par action				
Class A	EUR	9,869.42	10,276.46	-
Class B	EUR	97.82	102.53	-
Class C	EUR	9,527.17	-	-
Class F	EUR	9,471.77	-	-
Nombre d'actions				
Class A		1,055.50	900.00	-
Class B		13,077.06	10,000.00	-
Class C		6.99	-	-
Class F		1,593.24	-	-
EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND*				
Actifs nets	EUR	-	240,726,645.56	87,921,040.15

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

Statistiques

			31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Valeur nette d'inventaire par action					
Class A	EUR	-	10,204.55		10,138.45
Class B	EUR	-	100.11		100.29
Class C	EUR	-	10,049.84		-
Class F	EUR	-	10,422.93		10,314.73
Nombre d'actions					
Class A		-	15,147.57		4,250.37
Class B		-	6,465.19		36,959.25
Class C		-	4,376.00		-
Class F		-	3,984.21		3,986.75

* Le compartiment a été fusionné le 8 juin 2018 (voir Note 1).

Etat combiné

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018

Etats des Opérations et des Variations des Actifs Nets
pour l'exercice/période clôturant le 31 décembre 2018

	Notes	EUR		Notes	EUR
Actifs			Revenus		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		1,007,450,410.06	Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	23,915,069.20
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(71,468,108.05)	Dividendes nets reçus "Contracts for Difference"	2.9	2,206,447.69
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	935,982,302.01	Autres revenus	16	907,155.76
Avoirs en banque		17,558,850.00	Total revenus		27,028,672.65
A recevoir sur vente de titres		130,962.11	Charges		
A recevoir sur souscriptions		50,110.40	Commissions de gestion fixe	4	8,688,731.25
Remboursement fiscal à recevoir	16	505,076.23	Commissions de banque dépositaire	5	251,136.53
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 12	41,570.18	Commissions de gestion variable	4	351,782.53
Plus-value non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	641,436.55	Frais d'administration	5	304,070.24
Intérêts et dividendes à recevoir		281.07	Frais professionnels	15	143,325.33
Total actifs		954,910,588.55	Frais de transactions	10	4,211,776.54
Passifs			Taxe d'abonnement	3	113,562.29
Charges à payer		2,011,099.13	Frais bancaires	2.7	249,120.21
A payer sur rachats		32,504.52	Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	2,222,783.93
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	281,570.01	Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.10	914,439.57
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 12	366,165.78	Autres charges	16	226,607.25
Moins-value non réalisée sur swaps	2.12, 11	83,773.69	Total charges		17,677,335.67
Moins-value non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	515,738.43	Revenu / (Perte) net(te) des investissements		9,351,336.98
Total passifs		3,290,851.56	Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Actifs nets à la fin de l'exercice/la période		951,619,736.99	Portefeuille-titres		(30,370,449.64)
			Change	2.2	1,243,829.92
			Contrats futures	2.13	753,271.38
			Contrats de change à terme	2.11	(2,116,335.09)
			Swap	2.12	(554,168.95)
			"Contracts for Difference"	2.6	3,119,809.41
			Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice/période		(18,572,705.99)
			Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
			Portefeuille-titres		(84,230,495.49)
			Contrats futures	2.13	(43,907.38)
			Contrats de change à terme	2.11	(417,020.21)
			Swap	2.12	21,077.34
			"Contract for Difference"	2.6	(1,933,750.14)
			Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		(105,176,801.87)
			Souscriptions		385,759,307.63
			Rachats		(681,923,883.64)
			Distribution	14	(16,536.83)
			Actifs nets en début d'exercice/période		1,352,977,651.70
			Actifs nets à la fin de l'exercice/la période		951,619,736.99

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		849,528,938.74
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(67,231,299.22)
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	782,297,639.52
Avoirs en banque		10,872,392.37
A recevoir sur vente de titres		130,962.11
A recevoir sur souscriptions		50,110.40
Remboursement fiscal à recevoir	16	502,260.92
Total actifs		793,853,365.32
Passifs		
Charges à payer		1,868,842.83
A payer sur rachats		32,297.21
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	202,911.25
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 12	336,107.09
Moins-value non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	515,738.43
Total passifs		2,955,896.81
Actifs nets à la fin de l'exercice		790,897,468.51

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	20,848,200.29
Dividendes nets reçus "Contracts for Difference"	2.9	2,206,447.69
Autres revenus	16	822,924.78
Total revenus		23,877,572.76
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	7,016,416.03
Commissions de banque dépositaire	5	146,537.69
Commissions de gestion variable	4	56.93
Frais d'administration	5	143,753.39
Frais professionnels	15	73,679.87
Frais de transactions	10	3,999,917.17
Taxe d'abonnement	3	91,676.30
Frais bancaires	2.7	155,063.18
Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.10	344,163.08
Autres charges	16	99,123.34
Total charges		12,070,386.98
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		11,807,185.78
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		(36,434,792.38)
Change	2.2	1,259,163.64
Contrats de change à terme	2.11	(1,227,912.43)
"Contracts for Difference"	2.6	(2,504,114.49)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		(27,100,469.88)
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		(74,726,653.19)
Contrats de change à terme	2.11	(558,805.21)
"Contract for Difference"	2.6	(1,223,063.70)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		(103,608,991.98)
Souscriptions		315,104,574.63
Rachats		(300,678,663.75)
Distribution	14	(16,536.83)
Actifs nets en début d'exercice		880,097,086.44
Actifs nets à la fin de l'exercice		790,897,468.51

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Class A	11,448.45	3,097.14	(5,313.25)	9,232.34
Class B	112,783.82	193,146.57	(74,636.53)	231,293.86
Class C	783.00	510.00	-	1,293.00
Class D	20.00	1,168.49	(48.19)	1,140.30
Class F	6,443.00	-	-	6,443.00
Class S	44,281.76	18,156.71	(15,939.30)	46,499.17

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2018

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Cosmétiques				
304,794.00	ASTRAZENECA PLC	GBP	19,943,793.24	2.52
24,359.00	EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	7,941,034.00	1.00
145,629.00	FRESENIUS MEDICAL CARE AG &	EUR	8,248,426.56	1.04
343,060.00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	14,538,882.80	1.84
50,346.00	GALAPAGOS NV	EUR	4,055,873.76	0.51
168,270.00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	36,344,767.06	4.60
328,647.00	SANOFI	EUR	24,865,432.02	3.14
			115,938,209.44	14.65
Banques				
5,446,333.00	BANCO SANTANDER SA	EUR	21,638,281.01	2.73
472,305.00	BNP PARIBAS	EUR	18,644,239.88	2.35
3,569,055.00	CAIXABANK	EUR	11,292,490.02	1.43
421,509.00	ERSTE GROUP BANK AG	EUR	12,244,836.45	1.55
3,286,847.00	HSBC HOLDINGS PLC	GBP	23,689,614.22	2.99
1,430,843.00	UNICREDIT SPA	EUR	14,156,760.64	1.79
			101,666,222.22	12.84
Energie				
5,228,798.00	BP PLC	GBP	28,892,232.95	3.66
3,893,293.00	ENEL SPA	EUR	19,637,769.89	2.48
934,231.00	ENI SPA	EUR	12,843,807.79	1.62
1,555,313.00	E.ON SE	EUR	13,417,685.25	1.70
427,830.00	OMV AG	EUR	16,364,497.50	2.07
			91,155,993.38	11.53
Alimentation				
703,729.00	NESTLE SA-REG	CHF	49,833,680.18	6.30
149,863.00	PERNOD RICARD SA	EUR	21,475,367.90	2.72
			71,309,048.08	9.02
Textile				
76,225.00	ADIDAS AG	EUR	13,903,440.00	1.76
121,419.00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	31,350,385.80	3.96
			45,253,825.80	5.72
Télécommunications				
3,861,602.00	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	9,885,701.12	1.25
2,857,762.00	NOKIA OYJ	EUR	14,374,542.86	1.82
671,350.00	ORANGE	EUR	9,502,959.25	1.20
5,820,585.00	VODAFONE GROUP PLC	GBP	9,915,519.44	1.25
			43,678,722.67	5.52
Assurances				
86,718.00	ALLIANZ AG REG	EUR	15,187,790.52	1.92
471,370.00	AXA SA	EUR	8,889,095.46	1.12
946,961.00	PRUDENTIAL PLC	GBP	14,791,814.63	1.87
			38,868,700.61	4.91
Chimie				
118,851.00	AIR LIQUIDE SA	EUR	12,889,390.95	1.63
121,301.00	AKZO NOBEL	EUR	8,539,590.40	1.08
193,620.00	BASF SE	EUR	11,694,648.00	1.48
1,833,428.00	CGG SA	EUR	2,119,442.77	0.27
			35,243,072.12	4.46
Appareils électriques & électroniques				
106,712.00	ASML HOLDING NV	EUR	14,636,617.92	1.86
676,549.00	PRYSMIAN SPA	EUR	11,413,381.63	1.44
692,726.00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	8,648,684.11	1.09
			34,698,683.66	4.39
Matériaux de construction				
413,615.00	ALTRAN TECHNOLOGIES SA	EUR	2,897,373.08	0.37
831,552.00	FERROVIAL SA	EUR	14,714,312.64	1.86
360,910.00	LAFARGEHOLCIM LTD-REG	CHF	12,970,853.67	1.64
			30,582,539.39	3.87
Métal				
2,999,480.00	GLENCORE PLC	GBP	9,736,488.20	1.23

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
Contracts CFD				
21,649.00	RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	1,450,341.90	(38,465.85)
5,730,419.00	TESCO PLC	GBP	12,136,957.85	(477,272.58)
				(515,738.43)
Total des "contracts for difference"				(515,738.43)
Total des instruments financiers dérivés				(851,845.52)

Récapitulatif de l'actif net

		%
		VNI
Total du portefeuille-titres	782,297,639.52	98.91
Total des instruments financiers dérivés	(851,845.52)	(0.11)
Avoirs en banque	10,872,392.37	1.37
Autres actifs et passifs	(1,420,717.86)	(0.17)
Total des actifs nets	790,897,468.51	100.00

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE (en EUR)

Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	97.63	96.57
Organismes de placement collectif	2.37	2.34
	100.00	98.91

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	20.79	20.55
Allemagne	17.27	17.10
Royaume-Uni	17.01	16.83
Suisse	14.97	14.81
Italie	7.42	7.33
Pays-Bas	7.31	7.24
Espagne	6.09	6.02
Autriche	3.66	3.62
Autres	5.48	5.41
	100.00	98.91

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
NESTLE SA-REG	Alimentation	49,833,680.18	6.30
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Cosmétiques	36,344,767.06	4.60
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Textile	31,350,385.80	3.96
BP PLC	Energie	28,892,232.95	3.66
SANOFI	Cosmétiques	24,865,432.02	3.14
HSBC HOLDINGS PLC	Banques	23,689,614.22	2.99
BANCO SANTANDER SA	Banques	21,638,281.01	2.73
PERNOD RICARD SA	Alimentation	21,475,367.90	2.72
ASTRAZENECA PLC	Cosmétiques	19,943,793.24	2.52
ENEL SPA	Energie	19,637,769.89	2.48

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		129,172,213.92
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(1,559,462.84)
<hr/>		
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	127,612,751.08
Avoirs en banque		6,493,798.29
<hr/>		
Total actifs		134,106,549.37
<hr/>		
Passifs		
Charges à payer		124,234.51
Moins-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 12	30,058.69
Moins-value non réalisée sur swaps	2.12, 11	83,773.69
<hr/>		
Total passifs		238,066.89
<hr/>		
Actifs nets à la fin de l'exercice		133,868,482.48

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018

	Notes	EUR
Revenus		
<hr/>		
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	461,139.83
Commissions de banque dépositaire	5	46,985.92
Frais d'administration	5	85,234.57
Frais professionnels	15	46,235.46
Frais de transactions	10	7,630.67
Taxe d'abonnement	3	9,971.43
Frais bancaires	2.7	51,330.00
Autres charges	16	76,433.49
<hr/>		
Total charges		784,961.37
<hr/>		
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(784,961.37)
<hr/>		
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		3,839,311.30
Change	2.2	189.65
Swap	2.12	(554,168.95)
<hr/>		
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		2,500,370.63
<hr/>		
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		(6,600,464.94)
Contrats de change à terme	2.11, 12	146,335.70
Swap	2.12	21,077.34
<hr/>		
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		(3,932,681.27)
<hr/>		
Souscriptions		16,389,211.99
Rachats		(100,467,806.30)
Actifs nets en début d'exercice		221,879,758.06
<hr/>		
Actifs nets à la fin de l'exercice		133,868,482.48

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Class A	9,770.78	1,382.61	(3,806.27)	7,347.12
Class A-USD	1,551.15	74.60	(935.79)	689.96
Class B	880,574.22	692.21	(448,703.61)	432,562.82

EXANE FUNDS 2

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2018

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
565.00	EXANE FUNDS 1 ARCHIMEDES FUND Class A	EUR	9,453,455.70	7.06
190.80	EXANE FUNDS 1 ARCHIMEDES FUND Class C	EUR	2,711,697.06	2.03
1,135.75	EXANE FUNDS 1 CERES Class A	EUR	19,280,392.89	14.40
929.00	EXANE FUNDS 1 EXANE ZEPHYR FUND Class A	EUR	8,771,618.00	6.55
1,418.00	EXANE FUNDS 1 MERCURY Class A	EUR	16,073,894.98	12.01
168.00	EXANE FUNDS 1 MERCURY Class C	EUR	2,020,831.68	1.51
1,359.00	EXANE FUNDS 1 MULTI-SECTOR FUND - Class C	EUR	14,777,467.02	11.04
837.00	EXANE FUNDS 1 PANGEA Class A	EUR	8,022,494.34	5.99
76.00	EXANE FUNDS 1 PANGEA Class C	EUR	749,234.60	0.56
1,040.00	EXANE FUNDS 1 PHENIX Class AAC	EUR	10,043,581.60	7.50
76.00	EXANE FUNDS 1 PHENIX Class CCC	EUR	743,121.92	0.56
1,115.00	EXANE FUNDS 1 VOLTA FUND ACEUR	EUR	11,461,720.55	8.56
70.00	EXANE FUNDS 1 VOLTA FUND CCEUR	EUR	734,867.70	0.55
546.00	EXANE VAUBAN FUND Part C	EUR	6,701,893.38	5.01
1,073.00	EXANE VAUBAN FUND Part I	EUR	16,066,479.66	12.00
			127,612,751.08	95.33
			127,612,751.08	95.33
Total du portefeuille-titres			127,612,751.08	95.33

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018

Achat	Vente	Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Contrats de changes à terme				
7,962,500.00 USD	6,991,051.45 EUR	11/01/19	6,991,051.45	(32,198.92)
348,223.69 EUR	396,000.00 USD	11/01/19	348,223.69	2,140.23
				(30,058.69)
Total des contrats de change à terme				(30,058.69)

Dénomination	Date de Maturité	Devise	Notionnel	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Total Return Swap				
EXANE FUNDS 1 - EXANE CERES FUND	12/04/19	EUR	4,901,431.68	(12,756.47)
EXANE FUNDS 1 - EXANE MERCURY FUND	11/01/19	EUR	8,230,797.45	(241,924.81)
EXANE FUNDS 1 - EXANE ZEPHYR FUND	11/01/19	EUR	5,057,485.00	(338,163.95)
MSCI INDEX	28/06/19	EUR	4,532,226.09	509,071.54
				(83,773.69)
Total TRS				(83,773.69)
Total des instruments financiers dérivés				(113,832.38)

Récapitulatif de l'actif net

	Valeur de marché en EUR	% VNI
Total du portefeuille-titres	127,612,751.08	95.33
Total des instruments financiers dérivés	(113,832.38)	(0.08)
Avoirs en banque	6,493,798.29	4.85
Autres actifs et passifs	(124,234.51)	(0.10)
Total des actifs nets	133,868,482.48	100.00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND (en EUR)

Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Organismes de placement collectif	100.00	95.33
	100.00	95.33

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
Luxembourg	82.16	78.32
France	17.84	17.01
	100.00	95.33

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
EXANE FUNDS 1 CERES Class A	OPC de type ouvert	19,280,392.89	14.40
EXANE FUNDS 1 MERCURY Class A	OPC de type ouvert	16,073,894.98	12.01
EXANE VAUBAN FUND Part I	OPC de type ouvert	16,066,479.66	12.00
EXANE FUNDS 1 MULTI-SECTOR FUND - Class C	OPC de type ouvert	14,777,467.02	11.04
EXANE FUNDS 1 VOLTA FUND ACEUR	OPC de type ouvert	11,461,720.55	8.56
EXANE FUNDS 1 PHENIX Class AAC	OPC de type ouvert	10,043,581.60	7.50
EXANE FUNDS 1 ARCHIMEDES FUND Class A	OPC de type ouvert	9,453,455.70	7.06
EXANE FUNDS 1 EXANE ZEPHYR FUND Class A	OPC de type ouvert	8,771,618.00	6.55
EXANE FUNDS 1 PANGEA Class A	OPC de type ouvert	8,022,494.34	5.99
EXANE VAUBAN FUND Part C	OPC de type ouvert	6,701,893.38	5.01

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 31 décembre 2018

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018

	Notes	EUR		Notes	EUR
Actifs			Revenus		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		28,749,257.40	Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	149,532.60
Plus ou (Moins)-value non réalisée sur portefeuille-titres	2.3	(2,677,345.99)	Autres revenus	16	84,230.98
<hr/>			<hr/>		
Portefeuille-titres à leur valeur de marché	2.3	26,071,911.41	Total revenus		233,763.58
Avoirs en banque		192,659.34	Charges		
Remboursement fiscal à recevoir	16	2,815.31	Commissions de gestion fixe	4	206,290.09
Plus-value non réalisée sur contrats de change à terme	2.11, 12	41,570.18	Commissions de banque dépositaire	5	37,299.79
Plus-value non réalisée sur "Contracts for Difference"	2.6, 6	641,436.55	Commissions de gestion variable	4	242.13
Intérêts et dividendes à recevoir		281.07	Frais d'administration	5	41,988.24
<hr/>			Frais professionnels	15	16,768.79
Total actifs		26,950,673.86	Frais de transactions	10	20,251.21
Passifs			Taxe d'abonnement	3	3,080.04
Charges à payer		18,021.79	Frais bancaires		14,352.43
A payer sur rachats		207.31	Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	264,837.31
Net à payer sur "Contracts for Difference"	2.8, 6	78,658.76	Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.10	25,664.85
<hr/>			Autres charges	16	32,224.01
Total passifs		96,887.86	Total charges		662,998.89
<hr/>			<hr/>		
Actifs nets à la fin de l'exercice		26,853,786.00	Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(429,235.31)
			Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
			Portefeuille-titres		1,240,993.16
			Change	2.2	(32,235.03)
			Contrats de change à terme	2.11	(996,527.38)
			"Contracts for Difference"	2.6	429,616.72
			<hr/>		
			Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice		212,612.16
			Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
			Portefeuille-titres		(2,240,285.32)
			Contrats de change à terme	2.11, 12	3,171.33
			"Contract for Difference"	2.6	620,546.32
			<hr/>		
			Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		(1,403,955.51)
			Souscriptions		18,562,808.74
			Rachats		(579,228.87)
			Actifs nets en début d'exercice		10,274,161.64
			<hr/>		
			Actifs nets à la fin de l'exercice		26,853,786.00

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice
Class A	900.00	180.50	(25.00)	1,055.50
Class B	10,000.00	3,077.06	-	13,077.06
Class C	-	6.99	-	6.99
Class F	-	1,626.56	(33.32)	1,593.24

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2018

Quantité ou nominal	Dénomination	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
Actions				
Cosmétiques				
12,200.00	ALEXION PHARMACEUTICALS INC	USD	1,039,051.74	3.87
58,393.00	BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	2,655,179.23	9.88
50,000.00	CYTOMX THERAPEUTICS INC	USD	660,455.76	2.46
140,000.00	DBV TECHNOLOGIES SA-SPON ADR	USD	786,248.52	2.93
27,000.00	FORTY SEVEN INC	USD	371,289.86	1.38
20,748.00	FRESENIUS MEDICAL CARE AG &	EUR	1,175,166.72	4.38
64,500.00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	2,733,510.00	10.17
14,375.00	GALAPAGOS NV	EUR	1,158,050.00	4.31
21,831.00	GILEAD SCIENCES INC	USD	1,194,531.82	4.45
177,500.00	INNATE PHARMA SA	EUR	1,319,712.50	4.91
30,171.00	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1,204,422.26	4.49
12,258.00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	2,647,614.87	9.86
16,400.00	SHIRE PLC-ADR	USD	2,496,834.19	9.30
89,916.00	TAKEDA PHARMACEUTIC-SP ADR	USD	1,322,999.71	4.93
2,700.00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	528,568.43	1.97
			21,293,635.61	79.29
			21,293,635.61	79.29
Autres valeurs mobilières				
Instruments du marché monétaire				
Banques				
1,000,000.00	BRED BANQUE POPULAIR 0% 18/03/2019 NEUCP	EUR	1,000,718.40	3.74
1,000,000.00	NORD EUROPE (CAISSE 0% 28/01/2019 NEUCP	EUR	1,000,270.23	3.72
1,000,000.00	PARIS(CREDIT MUNICIP 0% 04/01/2019 NEUCP	EUR	1,000,029.19	3.72
			3,001,017.82	11.18
			3,001,017.82	11.18
Fonds				
Organismes de placement collectif				
OPC de type ouvert				
95.00	AMUNDI TRESO COURT TERME C FCP	EUR	1,777,257.98	6.62
			1,777,257.98	6.62
			1,777,257.98	6.62
Total du portefeuille-titres			26,071,911.41	97.09

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018

Achat	Vente	Date de Maturité	Engagement en EUR	Plus ou moins-values non-réalisées en EUR
Contrats de changes à terme				
2,937,223.71 EUR	3,324,289.75 CHF	11/01/19	2,937,223.71	(13,057.23)
1,669,427.31 EUR	12,459,517.45 DKK	11/01/19	1,669,427.31	(320.64)
60,000.00 CHF	53,153.02 EUR	11/01/19	53,153.02	96.53
2,545,637.71 DKK	341,147.92 EUR	11/01/19	341,147.92	2.80
91,000.00 GBP	102,033.38 EUR	11/01/19	102,033.38	(681.61)
3,066,507.33 USD	2,682,001.45 EUR	11/01/19	2,682,001.45	(2,017.50)
225,107.55 EUR	202,454.38 GBP	11/01/19	225,107.55	(377.30)
13,750,230.18 EUR	15,667,153.74 USD	11/01/19	13,750,230.18	57,925.13
				41,570.18
Total des contrats de change à terme				41,570.18

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
CFD Contracts				
(7,200.00)	AMGEN INC	USD	(1,226,106.81)	85,532.08
(11,000.00)	BIOMERIEUX SA	EUR	(632,500.00)	52,800.00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

EXANE FUNDS 2

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018

(15,536.00)	COLOPLAST-B	DKK	(1,259,543.45)	49,132.60
(12,985.00)	ELI LILLY & CO	USD	(1,314,459.34)	33,168.17
(80,000.00)	GLAXOSMITHKLINE PLC	GBP	(1,329,129.30)	116,227.50
(38,696.00)	GN STORE NORD A/S	DKK	(1,261,614.72)	(67,410.58)
(10,000.00)	IPSEN	EUR	(1,128,500.00)	8,500.00
(2,800.00)	LONZA AG	CHF	(632,851.18)	169,456.03
(13,000.00)	MERCK KGAA	EUR	(1,169,740.00)	95,940.00
(17,069.00)	NOVARTIS AG	CHF	(1,272,942.37)	104,816.30
(2,122.00)	REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	(693,318.46)	(14,571.76)
17,012.00	SANOFI-AVENTIS SA	EUR	1,287,127.92	(70,599.80)
(33,905.00)	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	(1,239,058.23)	57,299.44
(3,997.00)	SONOVA HOLDING AG	CHF	(569,631.91)	(13,480.12)
(34,000.00)	WILLIAM DEMANT HOLDING A/S	DKK	(842,431.11)	34,626.69
				641,436.55
Total des "contracts for difference"				641,436.55
Total des instruments financiers dérivés				683,006.73

Récapitulatif de l'actif net

		% VNI
Total du portefeuille-titres	26,071,911.41	97.09
Total des instruments financiers dérivés	683,006.73	2.54
Avoirs en banque	192,659.34	0.72
Autres actifs et passifs	(93,791.48)	(0.35)
Total des actifs nets	26,853,786.00	100.00

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND (en EUR)

Répartitions Sectorielle et Géographique du Portefeuille-Titres

Répartition par nature des titres	% du portefeuille	% des actifs nets
Actions	81.67	79.29
Instruments du marché monétaire	11.51	11.18
Organismes de placement collectif	6.82	6.62
	100.00	97.09

Répartition par pays	% du portefeuille	% des actifs nets
France	26.40	25.64
Etats-Unis	24.74	24.01
Allemagne	14.99	14.55
Suisse	10.16	9.86
Jersey	9.58	9.30
Japon	5.07	4.93
Danemark	4.62	4.49
Belgique	4.44	4.31
	100.00	97.09

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché EUR	% des actifs nets
FRESENIUS SE & CO KGAA	Cosmétiques	2,733,510.00	10.17
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	Cosmétiques	2,655,179.23	9.88
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	Cosmétiques	2,647,614.87	9.86
SHIRE PLC-ADR	Cosmétiques	2,496,834.19	9.30
AMUNDI TRESO COURT TERME C FCP	OPC de type ouvert	1,777,257.98	6.62
TAKEDA PHARMACEUTIC-SP ADR	Cosmétiques	1,322,999.71	4.93
INNATE PHARMA SA	Cosmétiques	1,319,712.50	4.91
NOVO NORDISK A/S-B	Cosmétiques	1,204,422.26	4.49
GILEAD SCIENCES INC	Cosmétiques	1,194,531.82	4.45
FRESENIUS MEDICAL CARE AG &	Cosmétiques	1,175,166.72	4.38

EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND* (en EUR)

Etat des Actifs Nets au 8 juin 2018

	Notes	EUR
Actifs		
Passifs		
Actifs nets en fin de période		-

* Le compartiment a été fusionné le 8 juin 2018 (voir Note 1).

Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets pour la période se terminant le 8 juin 2018

	Notes	EUR
Revenus		
Dividendes nets sur portefeuille-titres	2.4	2,917,336.31
Total revenus		2,917,336.31
Charges		
Commissions de gestion fixe	4	1,004,885.30
Commissions de banque dépositaire	5	20,313.13
Commissions de gestion variable	4	351,483.47
Frais d'administration	5	33,094.04
Frais professionnels	15	6,641.21
Frais de transactions	10	183,977.49
Taxe d'abonnement	3	8,834.52
Frais bancaires	2.7	28,374.60
Dividendes nets payés sur "Contracts for Difference"	2.9	1,957,946.62
Intérêts nets payés sur "Contracts for difference"	2.10	544,611.64
Autres charges	16	18,826.41
Total charges		4,158,988.43
Revenu / (Perte) net(te) des investissements		(1,241,652.12)
Bénéfice / (Perte) réalisé(e) sur:		
Portefeuille-titres		984,038.28
Change	2.2	16,711.66
Contrats futures	2.13	753,271.38
Contrats de change à terme	2.11	108,104.72
"Contracts for Difference"	2.6	5,194,307.18
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) de la période		5,814,781.10
Variation de la plus ou (moins)-value nette non réalisée sur:		
Portefeuille-titres		(663,092.04)
Contrats futures	2.13	(43,907.38)
Contrats de change à terme	2.11	(7,722.03)
"Contract for Difference"	2.6	(1,331,232.76)
Augmentation / (Diminution) des actifs nets provenant des opérations		3,768,826.89
Souscriptions		35,702,712.27
Rachats		(280,198,184.72)
Actifs nets en début de période		240,726,645.56
Actifs nets en fin de période		-

Etat des Variations du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation en début de période	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions en circulation en fin de période
Class A	15,147.57	3,537.50	(18,685.07)	-
Class B	6,465.19	72.82	(6,538.01)	-
Class C	4,376.00	-	(4,376.00)	-
Class F	3,984.21	-	(3,984.21)	-

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018

Note 1. Généralités

EXANE FUNDS 2 (la "SICAV") a été constituée au Grand-Duché de Luxembourg sous l'égide de EXANE S.A. (le "Promoteur") le 2 mars 2006 pour une durée illimitée sous la forme de Société d'Investissement à Capital Variable ("SICAV") de droit luxembourgeois. La SICAV a été créée, conformément à la Partie II de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, relative aux Organismes de Placement Collectif. Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 mai 2011 et jusqu'au 30 juin 2014, la Société a été convertie en SICAV autogérée régie par les dispositions de la Partie I de la Loi de 2010 ainsi que par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le premier juillet 2014, la Société a nommé Exane Asset Management Luxembourg (jusqu'au 30 novembre 2018) et le 1^{er} décembre 2018, Exane Asset Management a été nommé en remplacement par la Société en qualité de société de gestion (la « Société de Gestion ») conformément à la Loi de 2010.

Le capital minimum s'élève à EUR 1,250,000.

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 23 mars 2006 après avoir été déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg où ils peuvent être consultés.

EXANE FUNDS 2 est constituée sous la forme d'une SICAV à compartiments multiples. Au 31 décembre 2018, trois compartiments sont ouverts à la souscription:

- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

Par décision en date du 10 avril 2018, le Conseil d'Administration de la SICAV EXANE FUNDS 2 a arrêté le projet de fusion-absorption du compartiment EXANE ZEPHYR FUND de la SICAV EXANE FUNDS 2 (compartiment absorbé) par le compartiment EXANE ZEPHYR FUND (compartiment absorbant) de la SICAV de droit luxembourgeois EXANE FUNDS 1.

Parité d'échange : 1 action du compartiment absorbé = 1 action du compartiment absorbant.

La SICAV a été inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 732.

Pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE, six classes sont disponibles, avec les caractéristiques suivantes :

- la classe A s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la classe B s'adresse à tous les investisseurs.

- la classe C est réservée aux employés de la Société de Gestion et ses affiliés (y compris les directeurs généraux)

- la classe D s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, est ouverte à la souscription selon une résolution spécifique du Conseil d'administration de la Société et distribue son revenu.

- la classe F s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels. La détention des actions de la Classe F est réservée aux investisseurs ayant souscrit jusqu'au 31 mars 2013 qui sont définis comme les investisseurs fondateurs (« Investisseurs Fondateurs »). La Classe F est fermée aux nouvelles souscriptions des Investisseurs Fondateurs. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider d'autoriser de nouvelles souscriptions des Investisseurs Fondateurs dans la classe F.

- la classe S s'adresse aux investisseurs Institutionnels.

Pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND, trois classes sont disponibles:

- la classe A s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC

- la classe A USD s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels et est couverte contre le risque de change EUR-USD

- la classe B s'adresse à tous les investisseurs.

Il y a trois (3) Classes d'actions B offertes, devises autre que la Devise de Référence du Compartiment: Classe B USD, Classe B CHF, Classe B GBP.

Ces classes s'adressent à tous les investisseurs et sont couvertes respectivement contre le risque de change USD-EUR, CHF-EUR, GBP-EUR.

Pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND, quatre classes sont disponibles:

- la classe A s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la classe B s'adresse à tous les investisseurs.

- la classe C est réservée aux employés de la Société de Gestion et ses affiliés (y compris les directeurs généraux)

- la classe F s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels. La détention des actions de la Classe F est réservée aux investisseurs ayant souscrit avant ou au 29 décembre 2018 et qui sont définis comme les investisseurs fondateurs (« Investisseurs Fondateurs »).

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 1. Généralités (suite)

Pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND (a été fusionné le 8 juin 2018), quatre classes sont disponibles:

- la classe A s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels.

Les Investisseurs Institutionnels comprennent notamment les personnes morales souscrivant pour leur propre compte ou pour le compte de personnes physiques dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ou d'un contrat d'assurance-vie en unités de compte, les fonds de pension et les OPC.

- la classe B s'adresse à tous les investisseurs.

- la classe C est réservée aux investissements des salariés de la Société de Gestion et de ses filiales (y compris directeurs généraux) qu'ils soient effectués de manière directe ou indirecte via des fonds gérés par la Société de Gestion; aux investissements réalisés par des fonds de fonds gérés par la Société de Gestion, et aux investissements effectués dans le cadre de mandats de gestion gérés par la Société de Gestion.

- la classe F s'adresse exclusivement aux Investisseurs Institutionnels. La détention des actions de la Classe F est réservée aux investisseurs ayant souscrit avant le 30 septembre 2016 et qui sont définis comme les investisseurs fondateurs (« Investisseurs Fondateurs »).

Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

2.1 Etats combinés des différents compartiments

Les états financiers combinés de EXANE FUNDS 2 sont exprimés en euro (EUR) en convertissant les états financiers des compartiments libellés en devises autres que l'euro au cours de change prévalant à la fin de l'exercice.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les comptes du compartiment sont tenus dans la devise d'expression de sa valeur nette d'inventaire et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le prix d'acquisition des titres acquis dans une devise autre que celle du compartiment est converti dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date d'acquisition des titres.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la fin de l'exercice financier, les valeurs d'évaluation des titres (déterminées suivant la manière décrite ci-après), les créances, dépôts bancaires et dettes libellés dans une devise autre que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment sur base des cours de change en vigueur à cette date, les différences de change résultant de la conversion des créances, dépôts bancaires et dettes étant inclus dans le résultat net de change de l'exercice.

2.3 Principes comptables

La valeur des avoirs est déterminée de la manière suivante :

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôts, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée et reçue en entier. Dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera approprié en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) L'évaluation des Valeurs Mobilières et des Instruments du Marché Monétaire cotés ou négociés sur un Marché Réglementé ou négociés sur un Autre Marché Réglementé ou admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Autre Etat ou négociés sur un Autre Marché Réglementé d'un Autre Etat, est basée sur le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation et si ces valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours de clôture connu du marché principal de ces valeurs au Jour d'Evaluation. Si le dernier cours de clôture connu du Jour d'Evaluation donné n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(c) Les Valeurs Mobilières non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé ou sur un Autre Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

(d) Si la pratique le permet, les avoirs liquides, les instruments du marché monétaire, et tous les autres instruments pourront être évalués aux derniers cours de clôture connus du Jour d'Evaluation ou selon la méthode d'amortissement linéaire. En cas d'amortissement linéaire, les positions du portefeuille sont revues régulièrement sous la Direction du Conseil D'Administration afin de déterminer s'il existe un écart entre l'évaluation selon la méthode des derniers cours de clôture connus et celle de l'amortissement linéaire. S'il existe un écart susceptible d'entraîner une dilution conséquente ou de léser les Actionnaires, des mesures correctives appropriées pourront être prises, y compris, le cas échéant, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire en utilisant les derniers cours de clôture connus.

(e) Tous les autres avoirs sont évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

(f) Les OPC cibles ouverts sont évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible à Luxembourg;

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.3 Principes comptables (suite)

(g) La valeur des « contracts for difference » sera déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération (i.e. coût d'emprunt, rémunération du collatéral ou coût de financement de la contrepartie selon les cas).

(h) Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflèterait mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

2.4 Revenus

Les intérêts sur obligations sont enregistrés au prorata temporis. Les dividendes sont renseignés à la date où les actions sont cotées pour la première fois "ex-dividende".

2.5 Contrats de prise en pension

Les opérations de prise en pension («reverse repurchase agreements») sont assimilées à des opérations de prêts garantis par les titres sous-jacents. Il s'agit d'opérations par lesquelles le cédant cède en propriété à une autre personne (le cessionnaire) des titres et par lesquelles le cédant et le cessionnaire s'engagent respectivement et irrévocablement le premier à les reprendre, le second à les rétrocéder pour un prix et à une date convenus. La SICAV agit en tant que cessionnaire dans ces opérations.

2.6 "Contracts for Difference"

Les "Contracts for Difference" ("CFDs") sont des contrats financiers de gré à gré permettant de s'exposer aux fluctuations (positives ou négatives selon le sens de l'opération) d'instruments financiers, de paniers d'instruments financiers ou d'indices sans devoir posséder ou emprunter les instruments financiers sous-jacents.

La valeur des CFDs est déterminée par référence à la valeur de marché de l'actif sous-jacent, en tenant compte des coûts inhérents à l'opération. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation des bénéfices ou pertes non réalisés en résultant sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.7 Frais bancaires

Ce poste contient principalement les intérêts payés sur les découverts bancaires, les intérêts nets sur les avoirs en banque, et d'autres frais bancaires.

2.8 A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference"

Le poste «A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des dividendes et intérêts reçus et payés sur CFDs.

2.9 Dividendes nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"

Le poste «Dividendes nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des dividendes reçus et payés sur CFDs.

2.10 Intérêts nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"

Le poste « Intérêts nets reçus / payés sur "Contracts for Difference"» contient la somme nette des intérêts payés et reçus sur CFDs.

2.11 Evaluation des contrats de change à terme et des contrats d'options

La valeur de liquidation des contrats de change à terme et des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés équivaudra à leur valeur de liquidation nette déterminée en accord avec les politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats de change à terme ou contrats d'options négociés sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur des Marchés Réglementés ou sur d'Autres Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats de change à terme ou ces contrats d'options sont négociés par la Société. Cependant, si un contrat de change à terme ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable. Les bénéfices et pertes réalisées et la variation sur les gains et pertes non réalisés sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

2.12 Evaluation des contrats de swaps

Les swaps de taux d'intérêts seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux applicables. Les swaps sur indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou l'instrument financier concerné. L'évaluation des contrats de swaps relatifs à ces indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché de ces opérations de swap, en accord avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le swap est un contrat par lequel la SICAV et une contrepartie s'engagent à échanger un flux de revenus (liés à des titres, instruments, indices ou panier d'actions ou d'obligations) contre un autre flux de revenus (générés par d'autres titres, instruments, ou un indice différent ou un autre panier d'actions ou d'obligations). Les contrats de swaps ne seront conclus qu'avec des institutions financières de premier ordre, spécialisées dans ce type d'opérations.

La valorisation des swaps est basée sur l'actualisation des flux futurs. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

2.13 Evaluation des contrats futures

Les contrats futures sont évalués à leur dernier cours de marché connus. Les bénéfices ou pertes réalisés et la variation de la plus ou moins-value nette non réalisée sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Note 3. Fiscalité

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à la taxe d'abonnement au taux annuel de 0.01 % pour les classes A, A-USD, F, D et S et 0.05% pour les classes B et C, calculée sur base des actifs nets de fin de trimestre et payable trimestriellement.

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum et effectif de 0.90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe B : un taux annuel maximum et effectif de 1.80% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe C : un taux annuel maximum et effectif de 0.30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C.
- Classe D : un taux annuel maximum et effectif de 0.90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe D.
- Classe F : un taux annuel maximum et effectif de 0.50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe F.
- Classe S : un taux annuel maximum et effectif de 0.85% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe S.

La Société de Gestion perçoit également une commission de gestion variable, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 15 % de l'écart positif entre la performance du Compartiment et la performance de l'Écart de Performance « High Water Mark » sur la part des actifs attribuables aux Actions de Classe A, B, D et F. Cette commission est calculée à chaque période de référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-après :

Les Périodes de référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de l'année précédente. Les calculs sont validés une fois par an à la fin de l'exercice social.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit :

La commission de gestion variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive; et,
- (2) L'Écart de Performance est au-dessus de l'Écart de Performance High Water Mark ; et quand
- (3) L'Écart de Performance est positif.

L'Écart de Performance High Water Mark est défini comme l'Écart de Performance le plus élevé, à la fin de chaque Période de Référence sur les trois Périodes de Référence précédentes.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la commission de gestion variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de gestion variable se rattachant à ces actions sera figée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion de manière irrévocable. Cette quote-part figée de la commission de gestion variable sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018, le montant de la commission de gestion variable est de 56.63 EUR pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum et effectif de 0.30 % des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à chaque Classe d'Actions,
- Classe A USD : un taux annuel maximum et effectif de 0.30 % des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à chaque Classe d'Actions,
- Classe B : un taux annuel maximum et effectif de 0.90 % des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à chaque Classe d'Actions.

Il n'y a aucune commission de gestion variable pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND.

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum de 1.50% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe B : un taux annuel maximum de 2.00% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe C : un taux annuel maximum de 0.30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C,
- Classe F : un taux annuel maximum de 0.90% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe F.

La Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 20 % de l'écart positif entre la performance du Compartiment et la performance de l'Écart de Performance « High Water Mark » sur la part des actifs attribuables aux Actions de Classe A, B et F. Cette commission est calculée à chaque période de référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-après :

Les Périodes de référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de la période précédente. Les calculs sont validés une fois par an à la fin de l'exercice social.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit:

La commission de gestion variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive ; et,
- (2) L'Écart de Performance est au-dessus de l'Écart de Performance High Water Mark ; et quand
- (3) L'Écart de Performance est positif.

L'Écart de Performance High Water Mark est défini comme l'Écart de Performance le plus élevé, à la fin de chaque Période de Référence, sur les trois Périodes de Référence précédentes.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la commission de gestion variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de gestion variable se rattachant à ces actions sera figée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion de manière irrévocable. Cette quote-part figée de la commission de gestion variable sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018, le montant de la commission de gestion variable est de 242.13 EUR pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 4. Commission de gestion fixe et commission de gestion variable (suite)

EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND (a été fusionné le 8 juin 2018)

A la fin de chaque trimestre, la Société de Gestion perçoit à la charge des avoirs du Compartiment, une commission de gestion fixe calculée de la manière suivante :

- Classe A : un taux annuel maximum de 1.20% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe A.
- Classe B : un taux annuel maximum de 2% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe B.
- Classe C : un taux annuel maximum de 0.30% des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe C.
- Classe F : un taux annuel maximum de 0.80 % des actifs nets moyens du Compartiment attribuables à la Classe F.

La Société de Gestion percevra également une commission de gestion variable, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark », au taux de 15 % de l'écart positif entre la performance du Compartiment et la performance de l'Écart de Performance « High Water Mark » sur la part des actifs attribuables aux Actions de Classe A, B et F. Cette commission est calculée à chaque période de référence (une « Période de Référence ») selon la méthode décrite ci-après :

Les Périodes de référence sont annuelles et correspondent aux exercices sociaux du Compartiment.

La Valeur Nette d'Inventaire applicable à chaque Période de Référence est la dernière Valeur Nette d'Inventaire de la période précédente. Les calculs sont validés une fois par an à la fin de l'exercice social.

Les commissions de gestion variables sont calculées comme suit:

La commission de gestion variable n'est activée et provisionnée que si :

- (1) La performance annuelle est positive ; et,
- (2) L'Écart de Performance est au-dessus de l'Écart de Performance High Water Mark ; et quand
- (3) L'Écart de Performance est positif.

L'Écart de Performance High Water Mark est défini comme l'Écart de Performance le plus élevé, à la fin de chaque Période de Référence, sur les trois Périodes de Référence précédentes.

Les actionnaires peuvent à tout moment obtenir communication de la méthodologie de calcul de la commission de gestion variable auprès de la Société de Gestion.

Dans le cas d'un rachat au cours d'une Période de Référence, la quote-part de la commission de gestion variable se rattachant à ces actions sera figée et restera en conséquence acquise à la Société de Gestion de manière irrévocable. Cette quote-part figée de la commission de gestion variable sera payée à la Société de Gestion à la fin du trimestre considéré.

Pour la période se terminant le 8 juin 2018, le montant de la commission de gestion variable est de 351,483.47 EUR pour le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND.

Note 5. Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert

Les frais supportés par le compartiment et facturés par l'ensemble des prestataires de services du compartiment (Agent Administratif, Banque Dépositaire, Agent Domiciliaire et de Cotation, Agent Teneur de Registre et de Transfert, Réviseur d'entreprises, Conseiller juridique) seront plafonnés à un montant maximum annuel de 0.20% des actifs nets moyens du compartiment. Les frais excédant le plafond mentionné ci-avant seront supportés par la Société de Gestion par diminution du montant équivalent de sa commission de gestion fixe et enregistrés en «Autres Revenus».

Les commissions de courtage et/ou d'emprunts de titres payées aux intermédiaires financiers et contreparties du Compartiment ne sont pas comprises dans ce plafond de 0.20%. Il en va de même pour les éventuels impôts de bourse / stamp duty que le Compartiment pourrait devoir supporter sur certains marchés financiers.

Pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2018, les taux effectifs annualisés ont été les suivants :

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	0.07%
EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND	0.16%
EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND	0.20%
EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND (a été fusionné le 8 juin 2018)	0.05%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 6. Contracts for Difference ("CFDs") et à recevoir / payer sur "Contracts for Difference"

Compartiments	Contreparties	Bénéfice / (perte) non réalisée en (EUR)	Collatéral donné en EUR	Collatéral reçu en EUR
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	BNP Paribas London	(515,738.43)	550,000.00	-
EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND	Crédit Suisse	592,303.95	-	700,000.00
	Morgan Stanley	49,132.60	-	-

Les postes « A recevoir / A payer sur "Contracts for Difference" » se décomposent comme suit:

EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	9,644.06
Dividendes sur CFDs	-	-
Montants de réalisations sur CFDs	-	193,267.19
Total	-	202,911.25

EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND

	A recevoir en EUR	A payer en EUR
Intérêts sur CFDs	-	6,318.39
Dividendes sur CFDs	-	56,729.56
Montants de réalisations sur CFDs	-	15,610.81
Total	-	78,658.76

Note 7. Changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres est tenue sans frais à la disposition des Actionnaires aux guichets de la banque dépositaire ainsi qu'au siège social de la SICAV.

Note 8. Commission de gestion d'investissement fixes des parts de fond détenus au 31 décembre 2018

EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND

Parts de fonds	% Max p.a.
EXANE FUNDS 1 ARCHIMÉDES FUND Class A	1.50%
EXANE FUNDS 1 ARCHIMÉDES FUND Class C	0.30%
EXANE FUNDS 1 CERES FUND Class A	1.50%
EXANE FUNDS 1 MERCURY FUND Class A	1.50%
EXANE FUNDS 1 MERCURY FUND Class C	0.30%
EXANE FUNDS 1 MULTI-SECTOR FUND Class C	0.30%
EXANE FUNDS 1 PHENIX FUND Class A	1.50%
EXANE FUNDS 1 PHENIX FUND Class C	0.30%
EXANE FUNDS 1 VOLTA FUND A EUR	1.50%
EXANE FUNDS 1 VOLTA FUND C EUR	0.30%
EXANE FUNDS 1 PANGEA FUND Class A	1.50%
EXANE FUNDS 1 PANGEA FUND Class C	0.30%
EXANE FUNDS 1 ZEPHYR FUND Class A	1.20%
EXANE VAUBAN FUND Part C	0.30%
EXANE VAUBAN FUND Part I	1.20%

Note 9. Taux de change au 31 décembre 2018

1 EUR= 1.126900 CHF	1 EUR = 9.898750 NOK
1 EUR= 7.462450 DKK	1 EUR = 10.135000 SEK
1 EUR= 0.897550 GBP	1 EUR = 1.143150 USD

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 10. Frais de transactions

La SICAV supporte des frais de transactions (les frais inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille, ne sont pas inclus dans le poste frais de transactions mais présentés ci-dessous) qui sont composés des frais de courtage, des taxes, des frais de banque dépositaire relatifs aux achats et ventes de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et d'autres actifs éligibles.

Les frais de transactions inclus dans le coût d'acquisition des titres ou dans les bénéfices/pertes réalisés sur portefeuille sont les suivants:

	EUR
- EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	1,592,294*
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND	-
- EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND	39,574*
- EXANE FUNDS 2 - EXANE ZEPHYR FUND**	414,741*

* Le montant affiché comprend les frais de transaction et les frais de recherche.

** Le compartiment a été fusionné le 8 juin 2018 (voir Note 1)

Note 11. Contrats de Swaps

Compartiment	Contreparties	Bénéfice/(perte) non réalisée en (EUR)	Collatéral donné en EUR	Collatéral reçu en EUR
EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND	Exane Dérivative	(580,088.76)	550,000.00	-
	Société Générale	496,315.07	-	520,000.00

Note 12. Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2018, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE. Les contreparties de ces contrats de change à terme sont :

Contreparties	Collatéral reçu (donné) en EUR
Barclays Bank PLC	(670,000.00)
Goldman Sachs International London	-
Crédit Agricole	-
BNP Paribas Paris	-
Société Générale	-

Au 31 décembre 2018, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CRISTAL FUND. La contrepartie de ces contrats de change à terme est Crédit Agricole. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

Au 31 décembre 2018, des contrats de change à terme étaient ouverts dans le Compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE CARE FUND avec les contreparties Goldman Sachs International London, Crédit Agricole, Barclays Bank PLC, BNP Paribas Paris et Société Générale. Il n'y a pas de collatéral pour ces positions.

Note 13. Titres pris en pension

Les opérations de prise en pension sont assimilées à des opérations de prêts garantis par les titres sous-jacents. Il s'agit d'opérations par lesquelles le cédant cède en propriété à une autre personne (le cessionnaire) des titres et par lesquelles le cédant et le cessionnaire s'engagent, respectivement et irrévocablement, le premier à les reprendre, le second à les rétrocéder pour un prix et à une date convenus.

Au 31 décembre 2018, il n'y avait pas d'opérations de prise en pension sur valeurs mobilières.

Note 14. Dividendes

Le compartiment EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE a distribué le dividende suivant pendant l'exercice concerné:

	Devise	Date de détachement (Ex-date)	Date de paiement	Dividende unitaire en EUR
Class D	EUR	23 mai 2018	6 juin 2018	83.67

Notes aux états financiers au 31 décembre 2018 (suite)

Note 15. Frais Professionnels

La rubrique "Frais professionnels" comprend principalement les frais d'audit et les frais professionnels

Note 16. Remboursement des retenues à la source sur titres étrangers / Information aux porteurs dans les comptes

1. Informations sur les honoraires d'avocats payés par les compartiments

EXANE FUNDS 2 a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 58,007.33 EUR liés au recouvrement de créances relatives à des retenues à la source payées sur les dividendes perçus de sociétés étrangères.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, les frais payés ont été les suivants:

Compartiment	Montant payé en EUR
EXANE FUNDS 2- EXANE EQUITY SELECT EUROPE	58,007.33 €

Ces montants sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets en frais professionnels, frais d'Audit et frais de conservation.

2. Informations sur les réclamations en cours

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés aux Luxembourg lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. En ce qui concerne EXANE FUNDS 2, des réclamations sont engagées. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Le compartiment concerné est le suivant:

EXANE FUNDS 2- EXANE EQUITY SELECT EUROPE

3. Informations sur le remboursement effectivement reçu

Suite à la réclamation de la Société de Gestion pour le remboursement de la retenue à la source sur les dividendes reçus d'entreprises étrangères pour les fonds luxembourgeois, EXANE FUNDS 2 (la SICAV) a été effectivement remboursée pour 799,053 € en 2018.

Le compartiment concerné et le montant reçu sont les suivants :

Compartiment	Montant payé en EUR
EXANE FUNDS 2 - EXANE EQUITY SELECT EUROPE	799,053€

Ces montants sont inclus dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets dans la rubrique "Autres Revenus".

Informations additionnelles (non auditées)

Information sur la politique de rémunération du gestionnaire financier:

La politique de rémunération mise en place au sein d'Exane Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (dite «Directive AIFM»), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (dite «Directive UCITS V»).

En termes de gouvernance, le conseil d'administration a créé un comité de rémunération auquel est déléguée la mise en place des actions nécessaires pour remplir ses obligations en regard de la politique de Rémunération. Un conseil d'administration dédié avalise l'arrêté annuel des rémunérations proposé par la Direction Générale sur la base d'un compte rendu des travaux du Comité de Rémunération.

L'attribution ou non de rémunérations variables individuelles doit respecter l'alignement des intérêts des salariés avec ceux des clients d'une part et de la société de gestion d'autre part. Ainsi, au-delà des performances financières observées dans le respect des contraintes de gestion, établies et suivies par le contrôle des risques, un ensemble de critères qualitatifs additionnels est pris en compte : la sensibilité aux risques opérationnels, le respect de la réglementation et la discipline de construction de portefeuille ainsi que l'évaluation de l'apport transversal en termes d'expertise de chaque contributeur. La prise en compte de l'ensemble de ces critères permet à la fois d'affiner de manière discrétionnaire les montants individuels finaux et d'ajuster les conditions suspensives des paiements différés de la rémunération variable.

L'exercice 2018 d'Exane Asset Management a conduit aux résultats suivants (les montants présentés sont exprimés en euros et calculés au niveau de la société de gestion) :

Exercice 2018	Ensemble du personnel
Effectif concerné	53
Rémunérations fixes	4,581,840
Rémunérations variables	2,298,000
Total	6,879,840

Données relatives au personnel identifié

Exercice 2018	Cadres supérieurs	Membres du personnel ayant une incidence significative sur les risques	Total
	3,040,722	3,127,805	6,168,527

Règlement sur les opérations de financement sur titres

1. Informations Générales:

a) Valeur de marché en montant et pourcentage de l'actif net du compartiment par type d'opération financière:

«Contracts For Difference»:

Compartiment	Valeur de marché en EUR	VNI 31/12/2018 en EUR	Valeur de marché en%
EXANE EQUITY SELECT EUROPE FUND	(515,738.43)	790,897,468.51	(0.07)%
EXANE CARE FUND	641,436.55	26,853,786.00	2.39%

Opérations de prêt/emprunt de titres:

Aucune opération de prêt ou d'emprunt de titres n'est ouverte au 31 Décembre 2018.

Opérations de prise en Pension:

Aucune opération de prise en pension n'est ouverte avec EXANE FUNDS 2 au 31 Décembre 2018.

Total Return swaps (hors CFD)

Compartiment	Valeur de marché en EUR	VNI 31/12/2018 en EUR	Valeur de marché en%
EXANE CRISTAL FUND	(83,773.69)	133,868,482.48	(0.06)%

2. Données sur la concentration:

a) Top 10 des émetteurs d'actions cotées utilisés en tant que garanties financières relatives aux opérations d'acquisitions temporaires de titres:

Aucune opération de collatéral titre n'a été conclue en rapport avec EXANE FUNDS 2 au 31 décembre 2018.

b) Top 10 des contreparties d'opérations de prêt emprunt et de contrats d'échanges :

- i. Opération de financement sur titres (prêt/emprunt de titres, prise/mise en pension): Aucune opération de financement sur titres n'est ouverte au 31 Décembre 2018.
- ii. CFD: se référer à la note 6 « Contracts for Difference (CFDs) à recevoir/payer sur Contracts for Difference» des états financiers.

Informations additionnelles (non auditées) (suite)

Règlement sur les opérations de financement sur titres (suite)3. Données d'opérations agrégées:

	CFD	Opération de financement sur titres	Total Return Swaps (hors CFD)
Type et qualité du collatéral			
liquidité	OUI	N/A	OUI
titres	N/A	N/A	N/A
Devise du collatéral			
liquidité*	EUR	N/A	EUR
titres	N/A	N/A	N/A
Échéance de la garantie			
liquidité	N/A	N/A	N/A
titres	N/A	N/A	N/A
Domiciliation des contreparties	France et Royaume Uni	N/A	France et Royaume Uni
Règlement et compensation	règlement bilatéral	N/A	règlement bilatéral

La maturité des opérations ouvertes au 31 décembre 2018 s'échelonne entre 1 an et 5 ans.

4. Données sur la réutilisation des garanties :

- a) Actions cotées : aucune opération de financement sur titres avec des garanties financières constituées d'actions cotées n'est conclue au 31 Décembre 2018.
- b) Les liquidités peuvent être réemployées de la manière suivante* :
 - i. dépôt
 - ii. investies dans des obligations d'État de haute qualité
 - iii. utilisées dans une prise en pension livrée
 - iv. investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme

*aucun seuil de réutilisation du collatéral n'est défini dans le prospectus

5. Conservation des garanties reçues :

Tous les actifs en garantie sont déposés chez notre dépositaire BNP Securities Services, succursale de Luxembourg, 60 avenue JF Kennedy L -1855 Luxembourg, Luxembourg.

Les liquidités sont gérées dans leur ensemble. Le processus de gestion des investissements ne distingue pas spécifiquement les liquidités reçues à titre de garantie des autres liquidités.

6. Conservation des garanties données :

Les liquidités postées en tant que garanties financières auprès de la contrepartie d'un compartiment sont conservées au niveau de cette entité sans ségrégation.

7. Données sur les revenus et les coûts :

- a) La rémunération et les coûts associés issus des opérations d'acquisition temporaires d'actions cotées et « Total Return Swap » (y compris les « Contracts for Difference » (CFD)) sont entièrement payables à chaque compartiment concerné tel qu'indiqué dans les états financiers, section « Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets », libellé « frais de transactions ».
- b) Les éventuels frais opérationnels liés à ces opérations entrent dans le régime des frais facturés par les prestataires de service du compartiment tel que spécifié à la section 9 « commissions supportées par le compartiment » sous-section « Prestataires de service » de chaque Supplément pour chaque compartiment.

